



Mairie
d'OYEU 38690
Tél : 04 76 06 63 56

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 JUIN 2020 A 20 H00 :**

Date de convocation du Conseil municipal : 08/06/2020.

PRESENTS :

Jean-Noël PIOTIN, Christophe BENOIT, Évelyne DUVERT, Gilles RUIILLERE, Cécile MEYER, Christelle MEYER, Nathalie BEAUJEAN, Philippe MOUTINHO, Laurent GREYNAT, Jérôme PECQUET, Jean-Marc VALLET, Serge BARANIECKI, Brigitte AUBERT, Ingrid SANFILIPPO, Marie-Hélène PILOT.

EXCUSES :

ABSENTS :

Mme Ingrid SANFILIPPO est désignée secrétaire de séance.
La séance commence à 20h15.

Vote pour que le conseil se déroule à huis clos :

Présents : 15 Votants : 15 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 2

Approbation du Compte Rendu du Conseil du 04/06/2020 :

Présents : 15 Votants : 15 Pour : 12 Contre : 3 Abstention : 0

Achat d'un enregistreur pour les Comptes rendus des prochaines réunions :

Présents : 15 Votants : 15 Pour : 0 Contre : 0 Abstention : 0

Vote pour que les élections des membres des commissions soient faites à main levée :

Présents : 15 Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

DÉLIBÉRATIONS :

D2020-22 : VOTE DES COMMISSIONS :

1. Commissions obligatoires :

a) Commission Liste Électorale :

Composée de 3 sièges pour la liste de M. Piotin et 2 sièges pour la liste de M. Vallet :
Marie Hélène PILOT, Gilles RULLIERE, Laurent GREYNAT, Jean-Marc VALLET et
Brigitte AUBERT.

b) Commission d'Appel d'Offre : (fait l'objet d'une délibération à part, D2020-26)

Composée de deux titulaires + deux suppléants pour la liste de M.Piotin et un titulaire + 1suppléant pour la liste de M.Vallet :

Membres Titulaires : Cécile MEYER, Ingrid SANFILIPPO et Jean-Marc VALLET.

Membres Suppléants : Laurent GREYNAT, Philippe MOUTINHO et Serge BARANIECKI.

c) Commission Impôts directs :

24 membres choisis parmi les habitants, la liste doit être préparée en amont. Pas de vote.

d) Nomination d'un correspondant défense :

Christophe BENOIT.

e) Correspondants sécurité routière :

Laurent GREYNAT et Jean-Marc VALLET.

f) Commission Comité caisse des écoles (Nouvelle commission) :

Le Maire, le Préfet, l'Inspection académique et 3 à 4 sociétaires (membres des parents délégués)

g) Délégation Territoire Energie 38 : (fait l'objet d'une délibération à part D2020-25)

Titulaire : Gilles RULLIERE

Suppléant : Brigitte AUBERT.

2. COMMISSIONS COMMUNALES :

Fonctionnement de commissions communales :

Le maire est président de toutes les commissions et convoque les membres pour la première réunion Lors de cette première réunion, un(e) vice-président(e) est élu(e), il anime ensuite la commission :

a) Urbanisme, bâtiments et voirie :

Christophe BENOIT, Laurent GREYNAT, Cécile MEYER, Nathalie BEAUJEAN, Christelle MEYER, Serge BARANIECKI et Jean-Marc VALLET.

b) Affaires sociales :

Evelyne DUVERT, Cécile MEYER, Marie-Hélène PILOT, Brigitte AUBERT.

A étoffer avec des membres non élus, particulièrement les membres actifs des années précédentes.

c) Affaires scolaires :

Nathalie BEAUJEAN, Christelle MEYER, Evelyne DUVERT, Brigitte AUBERT.

d) Finances :

Christophe BENOIT, Jérôme PECQUET, Philippe MOUTINHO, Laurent GREYNAT, Jean-Marc VALLET, Serge BARANIECKI.

e) Sport & Culture :

Cécile MEYER, Philippe MOUTINHO, Christophe BENOIT, Gilles RULLIERE, Jean-Marc VALLET.

f) Communication :

Ingrid SANFILIPPO, Philippe MOUTINHO, Laurent GREYNAT, Marie-Hélène PILOT, Evelyne DUVERT, Brigitte AUBERT.

g) Cadre de vie :

Ingrid SANFILIPPO, Nathalie BEAUJEAN, Christophe BENOIT, Brigitte AUBERT.

h) Comité des fêtes :

Jérôme PECQUET.

i) Délégués Conseil Ecoles :

Evelyne DUVERT, Cécile MEYER, Nathalie BEAUJEAN.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

D2020-23 : Délibération pour la nomination des membres du SIVU :

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de M. Jean-Noël PIOTIN, Maire, Suite à l'installation du nouveau conseil municipal le 23 mai dernier, Monsieur le Maire porte à la connaissance des conseillers municipaux qu'ils doivent désigner leurs délégués au sein du Conseil du **Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Fayard** auquel la commune d'OYEU appartient.

OYEU dispose de cinq sièges titulaires et de cinq sièges suppléants.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal désigne :

NOM-Prénom-Adresse	Fonction	Délégué	Date de naissance
Jean-Noël PIOTIN, 857 route du lac, 3960 Oyeu.	Maire	Titulaire	18/10/1947
Gilles RULLIERE, 118 ch. du Favouley, 38690 Oyeu.	Conseiller Municipal	Titulaire	21/02/1953
Jean-Marc VALLET, 34 Passage du Fayard, 38690 Oyeu.	Conseiller Municipal	Titulaire	16/02/1958
Laurent GREYNAT, 38 Chemin du Levatel, 38690 Oyeu.	Conseiller Municipal	Titulaire	04/02/1971
Jérôme PECQUET, 1117 Route du Lac, 38690 Oyeu.	Conseiller Municipal	Titulaire	18/01/1972

NOM-Prénom-Adresse	Fonction	Délégué	Date de naissance
Ingrid SANFILIPPO, 40 ch. de combe noire, 38690 Oyeu.	Conseillère Municipale	Suppléant	16/03/1975
Serge BARANIECKI, 229 route de charey, 38690 Oyeu.	Conseiller Municipal	Suppléant	28/01/1970
Christelle MEYER, 52 imp. du vernay, 38690 Oyeu.	4 ^{iem} Adjoint	Suppléant	27/09/1974
Philippe MOUTINHO, 434 route du lac, 38690 Oyeu.	3 ^{iem} Adjoint	Suppléant	19/08/1978
Christophe BENOIT, 18 route de la margotère, 38690 Oyeu.	1 ^{er} Adjoint	Suppléant	02/08/1978

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

D2020-24 : Délibération pour indemniser le propriétaire des parcelles sur lesquelles passe le chemin des écoliers :

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un cheminement piéton a été réalisé pour que les élèves de l'école 4 saisons puissent se rendre en toute sécurité à pied au gymnase du Fayard. Ce cheminement emprunte, avec son accord, les parcelles de M. BROCHIER Romain et M. Le Maire propose de l'indemniser pour ce passage à hauteur de 50 euros par an.

Après avoir délibéré le Conseil municipal décide :

- D'établir un bail agricole de 9 ans sous seing privé pour pérenniser cet accord.
- D'indemniser M. BROCHIER Romain d'un montant de 50 euros par an.

Présents : 15

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

D2020-25 : Délibération pour nommer les membres délégués au TERRITOIRE ÉNERGIE 38 :

Suite à l'installation du nouveau conseil municipal le 23 mai dernier, Monsieur le Maire porte à la connaissance des conseillers municipaux qu'ils doivent désigner leurs délégués (un titulaire et un suppléant) au sein du Conseil du **TERRITOIRE ÉNERGIE 38-** auquel la commune d'OYEU appartient.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal désigne :

NOM-Prénom-Adresse	Fonction	Délégué	Date de naissance
Gilles RULLIERE, 118 chemin du favouley 38690 Oyeu	Conseiller Municipal	Titulaire	21/02/1953
Brigitte AUBERT 152 Allée des combettes 38690 Oyeu	Conseillère Municipale	Suppléant	27/12/1957

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

D2020-26 : Délibération pour nommer les membres de la commission d'appel d'offre :

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat,

Considérant qu'outre M. Jean-Noël PIOTIN, le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires,

Le Conseil Municipal à l'unanimité:

Décide de désigner les membres de la commission d'Appel d'offres suivants :

- **Membres Titulaires** : Cécile MEYER, Ingrid SANFILIPPO et Jean-Marc VALLET.
- **Membres Suppléants** : Laurent GREYNAT, Philippe MOUTINHO et Serge BARANIECKI.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

AUTRES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

1) Opération 1000 Cafés :

Consensus sur le contenu du questionnaire pour le distribuer aux habitants.

2) Travaux de réfection du chemin du Thivoley :

Deux devis demandés par la mairie : Ets Vittoz et Tabarini.

Le devis Tabarini est 120€ plus cher.

Question de Serge BARANIECKI : quelle est la règle pour choisir le prestataire ?

Réponse de Christophe BENOIT : généralement, règle du moins disant.

Consensus du conseil pour garder cette règle mais en assurant une répartition égalitaire dans l'attribution des chantiers.

Décision : Ets Vittoz car moins cher et connaît le site.

Information importante : l'Ets Tabarini a désormais un établissement domicilié à Oyeu.

3) Appel à la concurrence pour le déneigement :

Désistement de M. Vittoz.

Question de Serge BARANIECKI: peut-on envisager un déneigement des chemins privés moyennant finance des habitants concernés ?

Accord du conseil pour intégrer cette demande à l'appel à concurrence.

Réflexion commune sur la possibilité d'acheter le matériel et de reprendre la compétence dans la commune. La question de la formation (permis poids lourds) et des horaires (astreintes en hiver) du personnel

Décision : lancement de l'appel à concurrence.

Recueil des besoins : préparer le cahier des charges en précisant les priorités (voies communales) et l'option de déneigement des voies privée dans un second temps

Lancer une enquête auprès des habitants pour recueillir le besoin de déneigement des chemins privés.

QUESTIONS DIVERSES :

1 CCBE :

Serge BARANIECKI et Jean-Marc VALLET s'étonnent de ne pas avoir été prévenus de la démission de Jean-Noël Piotin du conseil communautaire.

Réponse : la démission doit se faire au président du conseil communautaire ce qui a été fait. Effectivement, le maire n'a pas communiqué à ce sujet.

La date du premier conseil n'a pas été communiquée car suite à un problème sur l'espace élus, les convocations ne sont pas arrivées à temps.

Information : prochain conseil communautaire le 22.06.2020.

2) Fin de la Convention Service ADS au 21.12.2020

Avis à donner avant le 30.06.2020 pour la prolonger au 21.12.2021.

Rappel : Coût évalué au nombre de permis.

Accord du conseil pour renouveler la convention.

3) Demande de l'équipe enseignante pour l'achat de matériel informatique :

3 propositions, dans les 3 cas, la subvention que l'école peut obtenir couvre 50% des coûts :

- **Projet 1** : Achat de 12 tablettes : 3600€
Reste à charge pour la maire : 1800 €
- **Projet 2** : Achat d'1 VPI : 4000 – 4500 €
Reste à charge pour la maire : 2000 - 2250 €
- **Projet 3** : Achat de 6 tablettes + 1 VPI : 6000 – 6600 €
Reste à charge pour la maire : 3000 - 3300 €

Décision : la commission des affaires scolaires va organiser une réunion avec l'équipe enseignant pour connaître le besoin et la préférence en fonction du projet pédagogique

Echéance : dossier à rendre avant le 25.06.2020.

4) Règlement intérieur :

Question de Serge BARANIECKI: la commune dispose-t-elle d'un règlement intérieur car c'est une obligation pour les communes de plus de 1000 habitants ?

Réponse de monsieur le Maire : Justement c'est prévu et il faudra organiser une réunion après les congés d'été.

Fin de séance à 23h30 prochain Conseil Municipal le 2 juillet 2020.